

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} JUILLET 2020

L'an Deux Mil Vingt, le Premier Juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Champforgeuil, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SASSIGNOL Annie, Maire, a désigné comme secrétaire de séance Mr CHAPUIS Daniel

Etaient présents : Mr BERNON Jean-Paul, Mme BINOT Sandrine, Mr CHAPUIS Daniel, Mr DE LA HAUTEMAISON Mathieu, Mme FLEUROT Marie-Noëlle, Mme GAUDILLERE Annick, Mme GRILLI Catherine, Mr LEJOT Jean-Luc, Mme MANCINI Anna, Mme METRA Assuntina, Mr MOURON Jean-Philippe, Mme MULAS Rosanna, Mme PETTON Fanny, Mr POINSARD Dominique, Mr PUTIGNY Frédéric, Mr VALLOT Jacques, Mme VANSPEYBROUCK Sandra.

Etai(en)t absent(e)s et avai(en)t donné pouvoir : Mr FIGUEIREDO Victor à Mr CHAPUIS Daniel
Mme MICHAUT Catherine à Mme GRILLI Catherine
Mme RONCHI Brigitte à Mme SASSIGNOL Annie

Etaient absents et excusés : Mr PERRIER Constant
Mr TALEB BENDIAB Sidi Mohamed

N° 2020-028

Traité de concession des Tiatres – Approbation du compte-rendu du solde de la concession

Madame le Maire informe l'assemblée que le traité de concession pour l'aménagement du secteur d'habitat « Les Tiatres » a été signé entre la Commune de Champforgeuil et l'OPAC de Saône et Loire le 1^{er} décembre 2011 pour une durée de 4 ans.

Le traité de concession a été prolongé le 12 octobre 2015 pour une durée de 1 an et le 5 septembre 2016 pour une durée de 1 an, soit une fin de délai contractuel au 1^{er} décembre 2017.

Cette opération étant terminée en mars 2020, la proposition du solde du traité intervient après solde des subventions.

Ce traité prévoit que le conseil municipal approuve le compte-rendu du solde de la concession conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme.

PROPOSITION DE DECISION :

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du solde de la concession du Lotissement des Tiatres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce solde.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2020-029

Structures Intercommunales – Election des délégués du SYDESL

Madame le Maire informe l'assemblée que le SYDESL (SYndicat Départemental Energie de Saône et Loire), assure depuis plus de 70 ans le service public de distribution d'électricité des communes qui lui ont transféré la compétence. De la distribution de gaz à la gestion des réseaux d'éclairage publique, il exerce désormais de nombreuses compétences liées à la transition énergétique.

Notre commune fait partie des communes en régime urbain d'électrification, elle doit à ce titre élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui siègeront au Comité Syndical

Sont candidats :

Délégué titulaire : Monsieur CHAPUIS Daniel

Délégué suppléant : Monsieur POINSARD Dominique

Sont élus :

Délégué titulaire : Monsieur CHAPUIS Daniel

Délégué suppléant : Monsieur POINSARD Dominique

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2020-030

Structures Intercommunales – Election des délégués du collège Jacques Prévert

Madame le Maire informe l'assemblée que le collège Jacques Prévert est situé sur notre territoire, et qu'à ce titre la commune doit désigner 2 délégués qui participeront au conseil d'administration.

Sont candidats :

Monsieur MOURON Jean-Philippe

Madame SASSIGNOL Annie

Sont élus :

Monsieur MOURON Jean-Philippe

Madame SASSIGNOL Annie

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2020-031

Proposition de liste pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

Après chaque élection municipale et en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il convient de procéder à une nouvelle constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants seront désignés sur une liste de trente-deux contribuables représentant la taxe foncière, la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises, les propriétaires de bois et au moins un propriétaire à Champforgeuil domicilié en dehors de la Commune.

Après avoir consulté le Conseil Municipal, la liste suivante est dressée :

Membres Titulaires			Membres Suppléants		
Noms – Prénoms	Adresses		Noms – Prénoms	Adresses	
GUYENNOT René	25 RUE Jules Vallès	TF	GUIBAL René	4 A Avenue de la Commune	TF
TRONTIN Patrick	7 rue des Prés	TF	PIOLET Sylvain	18 rue Louise Michel	TF
GUITTARD Jean-Pierre	10 rue du Quart Virat	TF	CATINOT Georges	3 rue du 19 Mars 1962	TF

DEZAPY Marie-France	88 rue de Paris	TH	JORLAND Alain	52 rue du Quart Pidoux	TF
JARLAUD Hervé	74 rue de Paris	TF	MANCINI BAUDOT Anna	50 A rue du Quart Pidoux	TF
CHAPUIS Daniel	34 rue Jean Jaurès	TF	FREROT Philippe	6H rue du Quart Pidoux	TF
PIOLET Gérard	21 rue de Paris	TF	MARTIN Pascal	82 rue de Paris	CFE
PETTON Pascal	34 Levée du Canal	TF	PUTIGNY Frédéric	18 Levée du Canal	TH
GAUDILLERE Annick	13 rue Tristan Bernard	TF	MICHAUT Catherine	4 B avenue de la Commune	TH
FLEUROT Marie-Noelle	14 Chemin des Blettrys	TF	FIGUEIREDO Victor	3 rue Louis Pergaud	TH
DELA HAUTEMAISON Mathieu	18 rue des Prés	TF	TALEB-BENDIAB Sidi	89 rue de Paris	TH
MOURON Jean Philippe	2 Ter rue Pautet	TH	METRA Assuntina	46 rue du Quart Pidoux	TF
BINOT Sandrine	40 rue de la Thalie	TH	BERNON Jean-Paul	2 rue des Coquelicots	TF
DENAY Raphaël	4B avenue de la Commune	TH	GINDRE Agnès	7 rue du Bourgeot	TF
BOISSIER Philippe	39 rue André Marie Ampère	CFE	VALLOT Bernard	8 rue Georges Chatelet	TF
BERTHELON Jean-Luc	40 rue de Corcelles	TH	DARD Aurélie	35 rue André Marie Ampère	CFE

TF: Taxe Foncière - TH: Taxe Habitation - TP: Taxe Professionnelle - CFE : Cotisation Foncière des Entreprises -

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2020-032

Création des commissions municipales

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la création de la commission enfance-jeunesse éducation validée par délibération du 18 juin dernier.

Elle rappelle que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil. Ces commissions peuvent être permanentes ou temporaires.

Ces commissions ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Elles sont composées de conseillers municipaux et présidées par Madame le Maire ; Il appartient au conseil de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et d'en élire les membres.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) les membres de ces commissions sont élus par vote à bulletin secret, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Aussi, Madame le Maire propose de créer 7 commissions municipales chargées d'examiner les dossiers concernant :

- Les finances communales
- L'urbanisme
- Les bâtiments et la voirie réseaux divers
- L'environnement
- La démocratie participative
- La sécurité et la tranquillité publique
- La communication, culture, associations et solidarités

Après appel à candidatures pour ces commissions et en conformité avec les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal après en avoir délibéré
Décide de ne pas procéder au scrutin secret
Décide de Créer :

- La commission des finances communales composée de 7 membres et d'un Président, Madame le Maire étant présidente de droit.

Désigne les membres suivants :

- ✓ Mme SASSIGNOL Annie
- ✓ Mme PETTON Fanny
- ✓ Mr CHAPUIS Daniel
- ✓ Mme MANCINI BAUDOT Anna
- ✓ Mr VALLOT Jacques
- ✓ Mme GAUDILLERE Annick
- ✓ Mme METRA Assuntina

- La commission urbanisme composée de 8 membres et d'un Président, Madame le Maire étant présidente de droit.

Désigne les membres suivants :

- ✓ Mme SASSIGNOL Annie
- ✓ Mme PETTON Fanny
- ✓ Mr CHAPUIS Daniel
- ✓ Mme MANCINI BAUDOT Anna
- ✓ Mr VALLOT Jacques
- ✓ Mme GAUDILLERE Annick
- ✓ Mr BERNON Jean-Paul
- ✓ Mr FIGUEIREDO Victor

- La commission bâtiments et voirie réseaux divers composée de 9 membres et d'un Président, Madame le Maire étant présidente de droit.

Désigne les membres suivants :

- ✓ Mme SASSIGNOL Annie
- ✓ Mme PETTON Fanny
- ✓ Mr CHAPUIS Daniel
- ✓ Mme MANCINI BAUDOT Anna
- ✓ Mr VALLOT Jacques
- ✓ Mme GAUDILLERE Annick
- ✓ Mr BERNON Jean-Paul
- ✓ Mr FIGUEIREDO Victor
- ✓ Mr MOURON Jean-Philippe

- La commission environnement composée de 11 membres et d'un Président, Madame le Maire étant présidente de droit.

Désigne les membres suivants :

- ✓ Mme SASSIGNOL Annie
- ✓ Mme PETTON Fanny
- ✓ Mr CHAPUIS Daniel
- ✓ Mme MANCINI BAUDOT Anna
- ✓ Mr VALLOT Jacques
- ✓ Mme GAUDILLERE Annick
- ✓ Mr DE LA HAUTEMAISON Mathieu
- ✓ Mr POINSARD Dominique
- ✓ Mr LEJOT Jean-Luc
- ✓ Mme GRILLI Catherine
- ✓ Mme METRA Assuntina

- La commission démocratie participative composée de 9 membres et d'un Président, Madame le Maire étant présidente de droit.

Désigne les membres suivants :

- ✓ Mme SASSIGNOL Annie
- ✓ Mme PETTON Fanny
- ✓ Mr CHAPUIS Daniel
- ✓ Mme MANCINI BAUDOT Anna
- ✓ Mr VALLOT Jacques
- ✓ Mme GAUDILLERE Annick
- ✓ Mr DE LA HAUTEMAISON Mathieu
- ✓ Mr LEJOT Jean-Luc
- ✓ Mr POINSARD Dominique

- La commission sécurité et tranquillité publique composée de 12 membres et d'un Président, Madame le Maire étant présidente de droit.

Désigne les membres suivants :

- ✓ Mme SASSIGNOL Annie
- ✓ Mme PETTON Fanny
- ✓ Mr CHAPUIS Daniel
- ✓ Mme MANCINI BAUDOT Anna
- ✓ Mr VALLOT Jacques
- ✓ Mme GAUDILLERE Annick
- ✓ Mme MICHAUT Catherine
- ✓ Mme MULAS Rosanna
- ✓ Mr POINSARD Dominique
- ✓ Mr PUTIGNY Frédéric
- ✓ Mme BINOT Sandrine
- ✓ Mme VANSPEYBROUCK Sandra

- La commission de communication, culture, associations et solidarités composée de 9 membres et d'un Président, Madame le Maire étant présidente de droit.

Désigne les membres suivants :

- ✓ Mme SASSIGNOL Annie
- ✓ Mme PETTON Fanny
- ✓ Mr CHAPUIS Daniel
- ✓ Mme MANCINI BAUDOT Anna
- ✓ Mr VALLOT Jacques
- ✓ Mme GAUDILLERE Annick
- ✓ Mr TALEB BENDIAB Sidi Mohamed
- ✓ Mme METRA Assuntina
- ✓ Mr FIGUEIREDO Victor

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur FIGUEIREDO Victor.

N° 2020-033

Résiliation de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale (A.T.D.)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 8 septembre 2014 validant l'adhésion, à l'Agence Technique Départementale pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en phase pré-opérationnelle de base.

Depuis 2016, le Grand Chalon propose le même type de services grâce à la création d'un service commun d'Appui Technique aux Communes à des conditions plus intéressantes au vu du nombre de dossiers traités par an.

Les statuts de l'ATD stipulent dans son article 6 que « tout membre peut demander son retrait de l'ATD par délibération au plus tard le 30 septembre de l'exercice en cours ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune :

Approuve la résiliation de l'adhésion de la commune de Champforgeuil à l'Agence Technique Départementale à compter du 31 décembre 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2020-034

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Champforgeuil

Madame le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L2121-8 su CGCT, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Elle présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement joint en annexe de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Décide d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
Daniel CHAPUIS

